

Résolution sur l'enlèvement, la conversion forcée et le mariage précoce de Maria Shahbaz, et la protection des filles au Pakistan

2026/2801(RSP) - 09/07/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'enlèvement, la conversion forcée et le mariage précoce de Maria Shahbaz et sur la protection des filles au Pakistan.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Pour rappel, Maria Shahbaz, une jeune chrétienne de Lahore, avait 13 ans lorsqu'elle a été enlevée et contrainte de se convertir à l'islam et d'épouser son ravisseur. Sa famille affirme que ses déclarations ont été faites sous la contrainte et la violence.

Malgré des preuves documentaires confirmant son statut de minorité et des documents de mariage falsifiés, en mars 2026, la Cour constitutionnelle fédérale du Pakistan a validé sa conversion et son mariage et lui a ordonné de rester avec son ravisseur.

Le cas de Maria Shahbaz est emblématique des violations plus générales des droits de l'homme dont sont victimes les minorités au Pakistan, notamment les détentions arbitraires, les disparitions forcées, le harcèlement des journalistes et de la société civile, et le détournement des lois sur le blasphème, le terrorisme et la cybercriminalité.

Le Parlement a fermement condamné l'enlèvement, la conversion forcée à l'islam, le mariage précoce et l'arrêt rendu dans l'affaire Maria Shahbaz, ainsi que les mauvais traitements similaires infligés à de jeunes filles mineures issues des minorités religieuses au Pakistan.

Il a appelé les autorités pakistanaises à:

- veiller à ce que tous les cas impliquant des mineurs ou des allégations de coercition fassent l'objet d'enquêtes transparentes et indépendantes, et à assurer la poursuite effective des auteurs et le retour en toute sécurité des filles enlevées;
- assurer la protection immédiate de Maria Shahbaz, lui garantir l'accès à une représentation légale, à un soutien psychologique indépendant et à sa famille, et mener un examen approfondi, transparent et impartial de son cas, en veillant à ce que tous les éléments soient pris en compte dans le respect des procédures légales et de l'intérêt supérieur de l'enfant, et en permettant aux organisations de défense des droits de l'homme de suivre sa situation de manière indépendante;
- abroger ses lois sur le blasphème et mettre fin à la persécution des chrétiens et des autres minorités religieuses;
- faire respecter l'état de droit et veiller à ce que toute procédure impliquant des filles issues de minorités soit menée sans pression, intimidation ou contrainte extérieure;
- créer un mécanisme national de traitement des plaintes des familles de filles issues de minorités enlevées ou converties de force, et de soutien complet aux victimes, comprenant des centres d'hébergement sûrs, une aide juridique, un soutien psychologique et des programmes de réinsertion.

L'UE et ses États membres sont appelés à aborder systématiquement la question des conversions et mariages forcés, ainsi que la protection des minorités religieuses et autres, des opposants politiques, des journalistes, de la société civile et des défenseurs des droits humains, lors de leurs dialogues bilatéraux avec le Pakistan, notamment dans le cadre du suivi du Système de préférences généralisées plus (SPG+). L'UE rappelle que si le Pakistan ne tient pas, dans les faits, les engagements qu'il a pris en matière de droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants, **son statut SPG+ devrait lui être retiré.**